



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juillet 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 7 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

Projet de résolution déposé par le Vice-Président du Conseil, Tarek Ladeb (Tunisie), à l'issue de consultations sur le projet de résolution [E/2024/L.12](#)

Progrès accomplis dans l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant les dispositions de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment les orientations générales qui y figurent,

Réaffirmant également les dispositions de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, en date du 31 mai 2018, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et celles des résolutions [73/248](#), [74/238](#), [76/220](#) et [77/184](#) de l'Assemblée, en date du 20 décembre 2018, du 19 décembre 2019, du 17 décembre 2021, du 14 décembre 2022 et [78/166](#) du 19 décembre 2023 respectivement, sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ainsi que celles de la résolution [76/4](#) de l'Assemblée, en date du 28 octobre 2021, sur l'examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, notamment des modalités de financement de celui-ci,

Rappelant ses résolutions [2019/15](#) du 8 juillet 2019, [2020/23](#) du 22 juillet 2020, [2022/25](#) du 22 juillet 2022 et [2023/31](#) du 26 juillet 2023, dans lesquelles il a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions [71/243](#) du 21 décembre 2016 et [75/233](#) de l'Assemblée générale, respectivement, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,



1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies¹ ;

2. *Se félicite* du nouveau pacte de financement du soutien du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable² et encourage tous les États Membres et les entités du système des Nations Unies pour le développement à contribuer à en assurer l'application intégrale et effective ;

3. *Prend note* du rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement³, notamment sur les aspects opérationnels, administratifs et financiers de ses activités, ainsi que du rapport sur la contribution de l'ensemble du système à la réalisation des objectifs de développement durable, et attend avec intérêt de continuer de recevoir tous les ans, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, un rapport fondé sur des données factuelles, complet, analytique et plus détaillé, et d'ajouter des données détaillées relatives aux finances, au budget et aux dépenses et tirées du travail sur le terrain des coordonnateurs résidents dans tous les rapports futurs sur la mise en place du système redynamisé des coordonnateurs résidents ;

4. *Accueille favorablement* les échanges de vues qui ont eu lieu dans le cadre du débat de 2024 consacré aux activités opérationnelles de développement, et prie le Secrétaire général de continuer de lui présenter des notes de synthèse et de rendre compte, de façon informelle, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, en préparation des négociations qui seront menées à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale en vue de l'adoption de la résolution de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

¹ A/79/72-E/2024/12, A/79/72/Add.1-E/2024/12/Add.1 et A/79/72/Add.2-E/2024/12/Add.2 ; voir également les annexes auxdits documents (consultables en anglais à l'adresse <https://ecosoc.un.org/en/events/2024/operational-activities-development-segment>).

² Voir A/79/72/Add.2-E/2024/12/Add.2.

³ E/2024/5.